



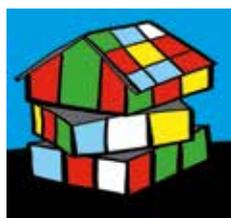
En direct des associations

ALPAF

Bulletin / Juin 2021

CONSEIL DE SURVEILLANCE

8 JUIN 2021



LIMINAIRE

Solidaires Finances tient à remercier **ALPAF** et toutes ses équipes pour le travail accompli en 2020, comme en 2021, dans une période exceptionnelle de pandémie. Dans un contexte difficile **ALPAF** a su maintenir le cap et **Solidaires Finances** a bien conscience des efforts consentis par tous les personnels pour parvenir à de bon résultats.

Solidaires Finances remercie encore une fois **ALPAF** pour sa réactivité et son action à l'égard des personnels soignants en 2020, soignants à qui nous rendons hommage aujourd'hui alors qu'ils sont les grands laissés pour compte dans la période par le gouvernement et c'est plutôt lamentable.

Par ailleurs, **ALPAF** fait face aux attermolements de la loi ELAN et ce n'est pas simple d'autant que dans la période **ALPAF** a perdu quelques piliers (henri CHALLES, Jean-Pierre LA-GOUEYTE et Patrick TEURÉ) qui ont pris leur retraite et qui œuvraient depuis des années à **ALPAF**. Cela étant nous n'avons pas de doute sur la compétence de leurs remplaçants.

Seule ombre au tableau, les subventions à **ALPAF** et les reprises de la part du Secrétariat Général !

ALPAF a une gestion exemplaire de ses deniers, Mme DEGARDIN et son service ont tout mis en œuvre pour récupérer des fonds sur les réservations de logement non abouties et on les remercie pour le travail de toilettage accompli.

Cependant le Secrétariat Général reprend les économies ainsi réalisées de même que les sommes encaissées par **ALPAF** provenant des prêts antérieurement consentis aux bailleurs pour réserver des logements.

Ces reprises ne vont pas au budget de l'action sociale, elles ne bénéficient pas aux agent.e.s pour mettre en place de nouvelles prestations, pour créer par exemple des places de crèches, pour améliorer leur quotidien.

Or cet argent c'est celui des agent.e.s sur lequel le Secrétariat Général n'hésite pas à faire main basse !

ALPAF subit cette situation mais continue cependant à agir pour les agent.e.s, avec ce que veut bien lui laisser le Secrétariat Général.

Si nous pouvons donner un satisfecit à **ALPAF** il nous est impossible d'en délivrer un au Secrétariat Général.